



## **Arrêté fixant la liste d'aptitude du concours interne d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2023**

### **Arrêté n° 2023-AJ-41**

Le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Pas-de-Calais ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L325-38 et L325-39 ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale et notamment son article 24 ;

Vu le décret n° 2020-1474 du 30 novembre 2020 modifié fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Pas-de-Calais portant ouverture d'un concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels session 2023 en date du 08 avril 2022 ;

Vu le procès-verbal du jury d'admission en date du 06 avril 2023, fixant la liste des candidats pouvant être inscrits sur la liste d'aptitude du concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels - session 2023 ;

Considérant que 155 postes ont été ouverts au titre du concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels – session 2023 ;

## ARRETE

### Article 1 :

La liste annexée au présent arrêté constitue la liste d'aptitude d'accès, par voie de concours interne, au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels. Fixée par ordre alphabétique, elle comprend 155 noms et prend effet au 06 avril 2023.

### Article 2 :

Toute personne inscrite sur cette liste d'aptitude, qui n'est pas nommée au terme d'un délai de deux ans après cette inscription, n'y est réinscrite la troisième et quatrième année que sous réserve d'avoir fait connaître par écrit, dans un délai d'un mois avant ce terme, son intention d'être maintenue sur cette liste au terme des deux premières années suivant son inscription initiale et au terme de la troisième année.

### Article 3 :

Si vous souhaitez contester cet acte, vous pouvez saisir dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- Soit l'auteur de l'acte par le biais d'un recours gracieux adressé à l'attention de Monsieur le président du Conseil d'administration. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite) ;
- Soit le Tribunal Administratif de Lille par le biais d'un recours contentieux.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet « [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

### Article 4 :

Le Directeur départemental du Service d'incendie et de secours du Pas-de-Calais est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais et publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Pas-de-Calais.

### **ACTE EXÉCUTOIRE**

après dépôt en Préfecture  
le 01/06/2023

et publié le 03/06/2023

Pour le Président du Conseil d'administration  
et par délégation,

Le Directeur Départemental Adjoint,

Colonel Florent COURREGES

Fait à Saint-Laurent-Blangy, le 01 JUIN 2023

Le Président du Conseil d'administration,

Monsieur Raymond GAQUÈRE

**Liste d'aptitude du concours interne d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers  
de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2023**

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
- ADAIRE	Brandon	- DELARACE	Marc
- ALMEIDA	Anibal	- DELAVIER	Pierre
- AUGUET	Anthony	- DELBE	Clément
- AVVENIA	Gianni	- DELOMEL	Valentin
- BARANT	Kevin	- DELOUX	Julien
- BARDOL	Lucas	- DEMIGNE	Antoine
- BARILLEAU	Marion	- DEREUMAUX	Gaetan
- BATAILLE	Juliette	- DEREUMETZ	Thomas
- BAUJOIN	Guillaume	- DERIU	Gianni
- BEAUDUCEL	Kévin	- DETOT	Kevin
- BEGHIN	Aymeric	- DHUICQUE	Hermann
- BELLAMY	Alexis	- DIAS	Morgan
- BELLANDE	Christophe	- DUBOIS	David
- BERNARD	Quentin	- DUCROTOY	Jonathan
- BERNARDEAU	Guillaume	- DUFERMON	Vincent
- BICHON	Maximilien	- DUPRIEZ	Remi
- BOCQUET	Rudy	- DUPUIS	Florian
- BOHREN	Maxime	- DUTILLEUL	Antoine
- BOYAVAL	Yannick	- DUWIG	Jérémy
- BOZZINI	Giovanni	- ERIPRET	Sylvain
- BROUST	Benjamin	- FABBRO	Jeremy
- BRUNIAUX	Maxime	- FERNAND	Matthieu
- BRUSSEEL	James	- FILIPPI	Morgan
- BUVRY	Guillaume	- FLAHAUT	Nicolas
- CALLET	Emilie	- FLAMENT	Johan
- CARDON	Guillaume	- FORET	Steven
- CARON	David	- FOURNIER	Leny
- CHARCELLAY	Maxime	- FROMONT	François
- CHATIGNION	Anthony	- FROUCHART	Cyril
- CHAUVAT	Dominique	- GILLON	Maxime
- CLEMENT	Williams	- GIMENEZ	Alexandre
- CLEROY	Anthony	- GODALIER	Antoine
- COEUGNIET	Prescillia	- GOMEL	Anthony
- COLPIN	Christophe	- GRAMAIN	Vivien
- CORDONNIER	Jean-Loup	- GUILLON	Kevin
- COUILLARD	Mathieu	- HANNEDOUCHE	Loic
- COURQUIN	Jérôme	- HENNEQUIN	Gaëtan
- COURTY	Jordane	- HIBLOT	Alexandre
- DALONGEVILLE	Julie	- HOUCHARD	Emilien
- DANNEMARD	Laurent	- HOURDOUILLIE	Kévin
- DEBART-BOUDACHE	Amelle	- IZAR	Jessy
- DEBOVES	Stéfan	- JACOB	Tony
- DEFRANCE	Gaëtan	- JOURDAIN	Thomas
- DEKEYNE	Adrien	- JULIEN	Benoît
- DELABY	Manuel	- KERKENI	Anissa

**Liste d'aptitude du concours interne d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers  
de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2023**

<b>- NOM</b>	<b>PRENOM</b>
- KLEIN	Arnaud
- L'HOMEL	Paul
- LACORDAIRE	Enzo
- LAIME	Hélène
- LAMBERT	Corentin
- LANGLET	Maxime
- LANN	Pierre-Antoine
- LE CAM	Yoann
- LE DOUCEN	Jérémy
- LE SOMMER	Gwendoline
- LECLERC	Antoine
- LECLERCQ	Joachim
- LEFEBVRE	Pierre
- LEFEUVRE	Romain
- LEROUX	Lucas
- LEROY	Mathieu
- LESEC	Maxime
- LIAGRE	François
- LIEVEQUIN	Terry
- LOMBARD	Johnny
- LUCAS	Kevin
- MASSE	Cyprien
- MAURIAUCOURT	Benjamin
- MERIA	Louis
- MIENS	Corentin
- MOLLET	Médéric
- MOURNETAS	Florian
- MUSELET	Magali
- NORMAND	Kevin
- NOURAEI	Chloe
- ODEN	Pierre
- OUCAMA	Sofiane
- PARMENTIER	Maxime
- PARRENNES	Christophe
- PERRAULT	Antoine
- PERRIN	Morgan
- PETERMANN	Alexis
- PEUDECOEUR	Guillaume
- PIETTE	Thomas
- POULAIN	David
- POUSTIER	Stéphane
- PRUVOST	Mickael
- PUCHE	Servan
- PUISSANT	Bradley
- ROBERT	Alexis

<b>- NOM</b>	<b>PRENOM</b>
- ROBINI	Maxime
- ROCHARD	Matthieu
- ROUGE	Rémi
- SAALBACH	Kevin
- SCHLOSSMACHER	Damien
- SEINGIER	Romain
- SERRE	Sébastien
- SFORZA	Luca
- STROOBANTS	Quentin
- THEBAULT	Jordan
- THIBAUT	Fabien
- URBANCZYK	Jerome
- VANCOILLIE	Nicolas
- VANHOVE	Laurent
- VANUXEEM	Geoffrey
- VAUGEOIS	Morgan
- VAUTRIN	Jérôme
- VERAGHE	Frederic
- VIENNE	Brian
- WALLET	Dylan

**ACTE EXÉCUTOIRE**  
après dépôt en Préfecture  
le 01/06/2023  
et publié le 03/06/2023  
Pour le Président du Conseil d'administration  
et par délégation,

Le Directeur Départemental Adjoint,

Colonel Florent COURREGES